

POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALEdes travaux publics DE LA MVILA REGION DU SUD

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023, le Préfet du département de la Mvila, Autorité contractante, lance pour le compte du Ministère des Travaux Publics, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation de la Délégation Départementale des travaux publics de la Mvila, Région du Sud.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent Appel d'Offres comprennent notamment :

TRAVAUX PREPARATOIRES – ETUDES ;

TRAVAUX DE REPRISE CLOTURE ;

LOGEMENT PERSONNEL ET TOILETTES ;

Les détails desdits travaux sont contenus dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières et dans le Devis Estimatif et Quantitatif, parties intégrantes du présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

3. Cout Prévisionnel

Le budget prévisionnel des travaux s'élève à Vingt-cinq millions (25 000 000) Francs CFA.

4. Allotissement

Les travaux objet du présent avis d'appel d'offres constituent un lot unique.

5.Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à conditions égalitaires, à toutes les entreprises de droit camerounais reconnues pour leur expertise avérée et justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres. La constitution des entreprises en groupement ou la sous-traitance est autorisée conformément à la réglementation en vigueur.

6.Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère des Travaux Publics, Exercice 2023.

7.Consultation du Dossier

Le présent dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Système Intégré de Gestion Administrative des Marchés Publics de la Préfecture d'Ebolowadès publication du présent avis.

8.Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Service Intégré de Gestion Administrative des Marchés Publics de la Préfecture d'Ebolowa, dès publication du présent avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement de la somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25.000) Francs CFA** représentant les frais d'acquisition du dossier, payables la Trésorerie Générale d'Ebolowa.

9.Remises des offres

Chaque soumissionnaire devra présenter son offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels. Chaque offre, rédigée en français ou en anglais, devra parvenir au Système Intégré de Gestion Administrative des Marchés Publics de la Préfecture d'Ebolowa, **au plus tard**

Le 26/06/2023 à 14h précises.

En outre, chaque offre devra se présenter en un pli unique (extérieur) contenant trois sous-plis (un pour le volume administratif, un pour le volume technique et un pour le volume financier). Les sous-plis devront être fermés et scellés. Le pli extérieur doit être fermé, scellé et devra porter la mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 003BIS/AAONO/PU/L07/CDPM/2023 DU 29/05/2023 POUR LES
TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DES
TRAVAUX PUBLICS DE LA MVILA REGION DU SUD**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (3) mois, soit 90 jours calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire bancaire établi par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce N°14 du Dossier d'Appel d'Offres, d'un montant de cinq cent mille (500 000) francs CFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, soit cent-vingt (120) jours.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces requises du dossier administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente (Préfet, Sous-préfet, ...) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

Toutes les pièces administratives devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète ou non conforme aux prescriptions du présent Avis et du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission ou le non-respect des modèles des différentes pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'Offre sans aucun recours possible.

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des plis qui s'effectuera en un (01) seul temps, **aura lieu le 26/05/2023 à partir de 15** heures précises dans la salle de conférences de la Préfecture d'Ebolowa par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier seront admis à assister à cette séance d'ouverture.

14.Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera suivant deux types de critères : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Les critères essentiels sont les critères clés pour juger de la capacité technico-financière des soumissionnaires à exécuter les travaux, objet du présent appel d'offres. L'évaluation des offres suivant les critères essentiels sera faite d'après le système de notation binaire oui/non.

Critères éliminatoires

L'absence de la caution de soumission ;

L'absence ou la non-conformité d'une pièce du dossier

administratif au-delà de 48h après le dépôt des offres ;

La présence de fausses déclarations ou des pièces falsifiées dans l'offre du soumissionnaire sans préjudice des poursuites judiciaires ;

La non-conformité de l'offre aux spécifications techniques ci-après : Plan type, méthodologie d'exécution des travaux, délai d'exécution des travaux, devis descriptif, estimatif et quantitatif;

L'absence d'un prix unitaire quantifié ;

L'absence du sous détail d'un prix unitaire quantifié ;

Note technique inférieure à 75% des « oui » ;

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et non produite en sept (07) exemplaires dont un (01) original et 06 copies sera purement et simplement rejetée.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques se fera suivant les critères essentiels ci-après définies :

La capacité financière d'un montant de 17 millions

Les références du soumissionnaire dans les travaux de construction de bâtiments ;

Les qualifications et expérience du personnel d'encadrement des travaux ;

La disponibilité du matériel de chantier et des équipements à mobiliser ;

La méthodologie d'exécution et planning des travaux ;

L'acceptation des clauses de la lettre commande et la présentation de l'offre ;

La preuve de la visite du site des travaux.

La qualification technique s'obtient après satisfaction des cinq (05) critères essentiels sus-listés. A défaut d'offres ayant satisfait à tous les critères essentiels, une qualification alternative de la meilleure offre devrait pouvoir s'effectuer avec rigueur, objectivité et équité, pour permettre à la fin si possible, une proposition alternative d'attribution dans l'intérêt du projet.

A l'issue de l'évaluation technique, seules les offres ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 75% de « oui » seront retenues pour l'évaluation financière.

L'évaluation de l'offre financière sera basée sur le montant total de l'offre du soumissionnaire. Elle consistera à l'analyse de la cohérence des prix ainsi que la vérification des calculs et de l'ensemble des prescriptions y relatives.

15. Attribution

L'adjudicataire du Marché sera le soumissionnaire remplissant toutes les conditions administratives et les capacités techniques et financières requises pour exécuter les travaux et dont l'offre financière a été évaluée la moins disante

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables auprès de la Délégation Départementale des Travaux Publics de la Mvila sise à Ebolowa si II.

EBOLOWA Le 29-05-2023
Le PRÉFET
MVOGO SYLYAC-MARIE